



## Changement, serrure de boîte aux lettres : responsabilité ?

-----  
Par Ayanika

Bonjour,

J'ai perdu ma clé de boîte aux lettres lors d'un vol il y a environ un an avec l'ensemble des clés de l'appartement. J'ai pu faire un double mais la clé de la boîte aux lettres n'était pas sur le jeu, je n'ai donc pas pu la copier.

Je l'ai mentionné à la propriétaire, qui m'a dit ne pas être sûre de savoir à quelle clé cela correspond parmi plusieurs clés qu'elle possède. Elle m'a envoyé une photo qui pourrait être la clé mais je lui ai dit que je n'étais pas sûre (je l'ai perdu deux semaines après mon arrivée). Après copie de la clé(à mes frais), il s'avère que celle ci n'était pas la bonne.

Finalement, elle m'informe que la serrure doit être changée pour un coût total de 122 euros car elle n'a pas l'original de la clé de boîte aux lettres. Elle a essayé toutes celles qu'elle avait. Contrairement à la clé du grenier, elle ne m'a pas mentionné n'avoir qu'une seule copie de la clé de la boîte aux lettres sinon je l'aurais immédiatement copié.

Qui devrait assumer ces frais ? La locataire ou la propriétaire ?

-----  
Par morobar

Bonjour,

Qui devrait assumer ces frais ?

C'est simple. Lors de la sortie vous devrez restituer cette clé, que vous avez perdue.

Vous serez donc redevable de son remplacement.

-----  
Par Ayanika

Bonjour et merci de votre réponse.

Le remplacement d'une clé coûte 5 euros. Cela signifie-t-il que c'est ce coût que je devrais payer ?

J'ai l'impression qu'ici la responsabilité est partagée. D'une part la propriétaire a perdu l'original de son côté, et d'autre part j'ai perdu ma clé. Si elle avait un double comme ont tous les propriétaires généralement, le coût aurait été de 5 euros. Comme elle ne l'a pas, celui ci revient à 122 euros. Je suis prête à partager les frais mais je voulais être sûre que c'est bien à moi de payer ces 122 euros dans sa totalité.

Merci

-----  
Par isernon

bonjour,

vous vous trompez, le bailleur n'a aucune obligation de garder un double des clés remis à son locataire puisqu'il ne pas peut les utiliser tant que le bien est occupé.

votre bailleur n'a aucune responsabilité dans la perte de vos clés donc vous devez payer la totalité des frais.

salutations

-----

Par Isadore

Bonjour,

Le bailleur n'est pas tenu de conserver des clés, ni de fournir des clés de remplacement à la demande. C'est à vous d'assumer la responsabilité de la perte.

Le prix du changement de serrure semble élevé pour une boîte aux lettres, surtout si les doubles des clés coûtent quelques euros. Il est indispensable de faire intervenir un serrurier ?

-----  
Par Ayanika

Bonjour,

merci d'avoir clarifié pour moi, je pensais que les personnes qui perdaient leurs clés de boîte aux lettres pouvaient faire une copie des clés du proprio car c'était ce qui s'est toujours passé pour moi. Je n'avais jusqu'à présent jamais entendu dans mon entourage de personne devant changer toute la serrure de sa boîte aux lettres. Ma propriétaire m'avait également dit qu'elle avait les doubles, j'ai supposé qu'elle avait sûrement celui de la boîte aux lettres.

Je vais donc prendre la responsabilité complète. Je ne sais pas si l'intervention d'un serrurier est obligatoire. Peut être que c'est le déplacement du serrurier qui coûte cher ? Je n'ai vraiment aucune idée du coût pour ces situations. Je vais lui demander si elle peut me remettre un devis.

Merci

-----  
Par CToad

Bonjour

Regardez les tutoriels sur le net.

Si vous vous sentez de le faire dites à votre propriétaire que vous vous en occupez. Ça vous coûtera 10 euros max et du temps

-----  
Par Ayanika

Bonjour et merci pour la suggestion.

J'avais justement commencé par cette piste là et j'avais peur d'abimer la serrure en utilisant des outils. Je vais vérifier qu'il est bien possible de faire une clé par la suite, une fois la serrure crochetée.

-----  
Par Patte

Bonjour,

Si la boîte aux lettres était au normes une simple clé plate ou à molette suffit pour démonter l'ancienne serrure encore faut-il pouvoir avoir accès à la parti interne de la porte.

Pour ceci n'ayant pas la clé puisque perdu il reste plus qu'à percé le barillet de la serrure sans toucher au reste de la porte pour l'ouvrir au tourne vis et ensuite devisé l'écrou pour pouvoir retirer la serrure à remplacer.

Comme la dit un des intervenants il doit bien existe un tuto sur le net qui pourra vous aider.

Je pense que le prix demandé par votre bailleur correspond au prix d'une boîte au lettre complète carcasse et serrure comprise.

-----  
Par Ayanika

Bonjour et merci. Je fais suite à mon message. Un serrurier est venu changer la serrure de ma porte d'entrée pour un prix total de 849 euros (la serrure coûtait presque 650 euros ce qui m'a un peu étonnée vu la simplicité de la porte (non blindée). J'ai demandé à la propriétaire de me rembourser, pour l'instant sans réponse. Il m'a également ouvert la boîte aux lettres gratuitement en la perçant mais m'a suggéré de demander à un autre serrurier de venir poser une nouvelle serrure car ce n'est pas assez rentable pour lui. Je vais me renseigner à ce sujet.

Merci à tout le monde pour votre aide.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Ce prix semble élevé... mais une fois que vous avez signé le devis, il vous incombe de le payer et vous ne pouvez en aucun cas exiger le remboursement par le bailleur.

cf code civil

Article 1199

Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016

Modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2

Le contrat ne crée d'obligations qu'entre les parties.

Les tiers ne peuvent ni demander l'exécution du contrat ni se voir contraints de l'exécuter, sous réserve des dispositions de la présente section et de celles du chapitre III du titre IV.

Essayez de comparer plusieurs devis avant de vous décider, car là encore, le bailleur n'a pas d'obligation.

Avez-vous déclaré ce sinistre à votre assureur ? Il pourrait selon contrat prendre en charge une partie.

-----  
Par Ayanika

Bonjour,

Ma propriétaire m'a seulement demandé si j'étais présente pour que son serrurier puisse intervenir. Il avait déjà établi un devis avec elle. Nous l'avons d'ailleurs appelée comme elle nous l'a demandé pour l'informer du coût (qu'elle connaissait probablement déjà car c'est une de ses connaissances) mais elle n'a pas répondu mais nous lui avons laissé un message.

Comme la serrure était défectueuse, il me semble que la facture lui revient. Elle pensait au départ que c'était moi qui l'avait bloquée et dans ce cas, le coût m'incomberait. Mais je pense avoir fait erreur en payant. J'aurais dû le laisser lui envoyer la facture.

Mon assurance ne rembourserait qu'une partie et dans le cas où j'aurai perdu la clé ou que je me serais faite voler. Ici c'est simplement une serrure qui a bloqué un jour, je doute qu'ils me remboursent... Mais je vais tenter.

-----  
Par yapasdequoi

je pense avoir fait erreur en payant

Exact. Surtout si c'est le bailleur qui a signé le devis !

La bonne méthode aurait été : laisser payer le bailleur puis éventuellement attendre qu'il tente de récupérer la somme pour contester.

c'est simplement une serrure qui a bloqué un jour

En effet, l'assureur ne remboursera rien pour cette raison.